

Mais je craindrais d'être trop absolu si je ne formulais une certaine indécision. — En effet, est-on bien autorisé à scinder en deux catégories les sépultures de Saint-Barnard faites par incinération, et à les attribuer à des époques différentes ?

Oui, si l'on considère qu'elles présentent les caractères très tranchés appartenant à deux couches distinctes des alluvions de la Saône.

Non, si l'on tient compte du mélange des types qu'y s'est produit manifestement dans les niveaux intermédiaires.

Il est évident que l'âge de bronze a succédé progressivement dans nos contrées à l'âge de la pierre polie, et qu'à la base de l'étage du bronze on rencontre encore tous les types de l'âge néolithique.

Il fut un temps où le bronze était encore une matière de prix et de luxe, où par conséquent son usage n'était point général. Il n'est donc point impossible que la nécropole de Saint-Barnard se rapporte toute entière au premier âge de bronze (1).

Cette hypothèse est fort acceptable, et même elle prend un certain degré de probabilité si l'on considère que toutes les sépultures, qu'elles aient les caractères de l'âge de bronze ou ceux de l'âge de pierre, sont faites par incinération. On sait, en effet, qu'à l'âge de la pierre polie proprement dite, l'usage prédominant était d'inhumer et non pas de brûler les corps comme on le fit généralement plus tard.

Établirai-je une distinction entre les sépultures où les cendres sont renfermées dans des vases et celles où elles reposent sur un lit de galets, sur une aire battue ? Sont-elles contemporaines ? Sont-elles d'âge différent ?

Les éléments nous manquent pour trancher la question. Cependant je ferai remarquer que le tumulus n° 15 où la poterie faisait défaut, et où la sépulture par incinération, renfermait une pointe de fer (?). Peut-être alors ce mode de sépulture par incinération, sur aire battue ou sur lit de galets, appartient-il à un âge de transition entre l'âge de bronze et l'âge de fer. On ne peut pas l'attribuer à l'âge de fer proprement dit, puisque alors on inhumait généralement les corps sans les brûler.

Dix-neuf vases contenant des cendres et des ossements humains ont été retirés brisés des fouilles. Ils étaient fermés par des couvercles en terre ou des pierres plates.

---

(1) Je ne parle bien entendu que des sépultures par incinération